



sucession compliquer

Par **maedefflo**, le **20/03/2021** à **13:58**

bonjour mon papa est decede en 2001 tout etait au dernier vivant jusqu'au dece de ma mere au mois de decembre mon papa avait 3 enfant d un 1er mariage et ma mere 2 mois et mon frere decede en mars je voudrais savoir comment se passe le partage de la vente la maison a l'epoque ou mon papa est decede la maison etait estimer a 68000 euros donc il a une sucession de faire sur ce montant mais la maintenant apres le dece de ma mere elle est evaluer a 140000 euros les enfants de mon pere touche sur la 1er estimation ou sur la seconde

merci d avance pour vos reponses

Par **youris**, le **20/03/2021** à **18:52**

bonjour,

je pense que tout le patrimoine de votre père n'est pas revenu à votre mère car votre père avait des enfants qui sont héritiers réservataires.

au décès de votre père, son patrimoine a été partagé entre votre mère et les enfants de votre père.

au décès de votre mère, son patrimoine sera partagé entre ses enfants.

le partage du prix de la vente de la maison se fait selon le prix de vente divisé par les droits de chacun des propriétaires du bien.

votre situation ne posera aucun problème pour le notaire qui réglera la succession et la vente de la maison, car les familles décomposées et recomposées sont malheureusement la norme aujourd'hui.

salutations